

SÉANCE ORDINAIRE
LUNDI 14 JANVIER 2019 à 20h
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018
- 3 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 à 19h portant exclusivement sur le budget
- 4 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 à 19h15
- 5 - Approbation des comptes
- 6 - Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
- 7 - Permis d'intervention de travaux dans l'emprise du Ministère des Transports
- 8 - Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété (Règl. 2016-298 (tel que modifié par les résolutions 2017-11-277 et 2018-11-264 ayant trait à la durée du programme)
- 9- Désignation de représentants sur le Comité consultatif d'urbanisme (reconduction de mandats)
- 10- Félicitations à Ferme Pierlie qui s'est classée à nouveau en 2018 parmi les champions régionaux au Club de l'Excellence d'Agropur, pour l'excellente qualité de son lait de ferme
- 11- Prêt gratuit de la salle municipale à Mme Anne-Marie Charest pour des classes de yoga.
- 12- Prêt gratuit de la salle municipale pour la soirée *Fête au village* au profit de l'Église locale.
- 13- REJETÉ Inscription de la Municipalité de Saint-Adelphe au Programme Emplois d'Été Canada.
- 14- Adoption du RÈGLEMENT 2018-311 visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019 et les conditions de perception.
- 15- Prêt gratuit des locaux de l'hôtel de ville pour la 12^e édition du tournoi de hockey bottine.
- 16- Appui à la demande de M. Gilles Desjardins, auprès de la C.P.T.A.Q., visant l'aliénation d'une parcelle de terrain (échange d'une superficie de terrain lui appartenant pour une autre de même dimension appartenant à Ferme Terranous inc.)
- 17- Mandat à l'ingénieur de la M.R.C. de Mékinac (évacuation de l'eau sur la rue Industrielle)
- 18- Représentation municipale au Défi des maires (Combat de Rokkakus Mékinac) à Grandes-Piles (janvier 2019)
- 19- VARIA :
 - A) Mandat au Service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour la préparation de plans et devis pour la réfection d'une section de la Route 352 à Saint-Adelphe
 - B) Présentation d'une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec pour la réfection d'une section de la Route 352 à Saint-Adelphe (RIRL)
- 20- Période de questions
- 21- Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général, Sec.-trésorier

14 Janv. 2019 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ
M.R.C. DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le quatorzième jour de janvier de l'an 2019, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présentes Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Trois (3) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h.

2019-01-01 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

2019-01-02 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon. **Adopté**

2019-01-03 **Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 portant exclusivement sur le budget**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 à 19h, portant exclusivement sur le budget, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon. **Adopté**

2019-01-04 **Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018, à 19h15**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 à 19h15, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon. **Adopté**

2019-01-05 **Approbation des comptes**

| | |
|----------------------------|----------|
| 14796 Hydro-Québec | 1 017,78 |
| 14797 Bernard Campeau | 37,75 |
| 14798 Postes Canada | 1 172,75 |
| 14799 Salon de quilles | 118,00 |
| 14800 Jean-Philippe Drolet | 50,40 |
| 14801 Boulangerie Germain | 27,60 |
| 14802 Hydro-Québec | 4 484,51 |
| 14803 Telus | 80,48 |
| 14804 Hydro-Québec | 1 619,42 |
| 14805 Marcel Gauthier | 1 516,67 |

| | |
|---|-----------|
| 14806 Hydro-Québec | 1 123,69 |
| 14807 Postes Canada | 95,57 |
| 14808 Fabrique St-Cœur de Marie | 1 500,00 |
| 14809 Fabrique St-Cœur de Marie | 100,00 |
| 14810 Paul Labranche | 257,34 |
| 14811 Hydro-Québec | 171,96 |
| 14812 Telus | 879,27 |
| 14813 Boulangerie Germain | 1 130,49 |
| 14814 Marcel Gauthier | 52,50 |
| 14815 Marcel Guimond & Fils | 28 617,20 |
| 14816 COMBEQ | 431,16 |
| 14817 Jean-Philippe Drolet | 22,96 |
| 14818 Paul Labranche | 92,13 |
| 14819 Postes Canada | 1 465,93 |
| 14820 Hydro-Québec | 1 029,47 |
| 14821 Jean-Philippe Drolet | 22,96 |
| 14822 Marcel Gauthier | 1 516,67 |
| 14823 André Douville | 24,69 |
| 14824 Ferme Deninja | 15,86 |
| 14825 Daniel Gervais, B, Fourcaudot | 31,99 |
| 14826 Paulin Lafontaine | 117,85 |
| 14827 Marcel Méthot & Al | 9,22 |
| 14828 Mario Trudel | 6,97 |
| 14829 Louise Villemure | 153,82 |
| 14830 Charles Bacon | 20,00 |
| 14831 Canadien National inc. | 1 488,00 |
| 14832 Chambre de Commerce Mékinac | 50,00 |
| 14833 Groupe CLR | 96,24 |
| 14834, 14835, 14836 La COOP Novago | 2 823,93 |
| 14837 C.T.A.M. | 3 039,00 |
| 14838 Dicom Express | 51,64 |
| 14839 Daniel Durocher inc. | 686,17 |
| 14840 Éditions communautaires des Chenaux | 201,20 |
| 14841 Électroméga | 11,50 |
| 14842 EMCO CORP. | 660,65 |
| 14843 Environex | 360,73 |
| 14844 ESRI Canada | 2 374,23 |
| 14845 Distribution Vithemon | 19,00 |
| 14846 Ferme Repau & Fils | 672,60 |
| 14847 Fournitures Denis | 256,40 |
| 14848 Sylvain Gagnon | 80,00 |
| 14849 ANNULÉ | |
| 14850 Le Groupe A & A | 71,57 |
| 14851 Virginie Guimond | 120,00 |
| 14852 Le Groupe Harnois | 1 991,58 |
| 14853 LAJOIE CVAC | 1 037,07 |
| 14854 Marcel Guimond & Fils | 33 765,05 |
| 14855 Mécanique Mobile Carol Jacob | 1 261,50 |
| 14856 Médi Sécur | 1 468,03 |
| 14857 MODOC | 573,28 |
| 14858 Yves Mongrain | 40,00 |
| 14859 MRC de Mékinac | 5 332,20 |
| 14860 Municipalité de Ste-Thècle | 100,00 |
| 14861 OZE Publicité | 539,51 |
| 14862 Portes de garage de la Mauricie | 467,38 |
| 14863 Protection Incendie CFS | 277,72 |
| 14864 Purolator | 191,45 |
| 14865 Jonathan Roberge | 60,00 |
| 14866 Veolia Water Technologies | 57,77 |
| 14867 Service Cité propre | 3 372,27 |
| 14868 La COOP Novago | 310,40 |

| | |
|------------------------------------|-----------|
| 14869 Marcel Guimond & Fils | 805,97 |
| 14870 Groupe Ultima | 25 331,00 |
| 14871 PG Solutions inc. | 7 846,77 |
| 14872 ANNULÉ | |
| 14873 La Capitale assureur | 1 762,43 |
| 14874 Le Groupe A & A | 121,87 |
| 14875 Dany Boisvert | 645,21 |
| 14876 Noémie Crevier-St-Pierre | 182,97 |
| 14877 Charles Bacon | 176,82 |
| 14878 Alexandre Trudel | 511,46 |
| 14879 Daniel Bordeleau | 413,56 |
| 14880 Sylvain Sauvé | 277,67 |
| 14881 Sébastien Blanchette | 922,88 |
| 14882 Stéphanie Dufour | 207,85 |
| 14883 Hélène Cossette | 195,01 |
| 14884 André Jacob | 357,65 |
| 14885 Marianne Jacob | 277,94 |
| 14886 Isabelle Dupras | 927,16 |
| 14887 Raphaëlle Côté-Germain | 147,93 |
| 14888 Marc-Antoine Denis | 328,49 |
| 14889 Tommy Vaillancourt | 418,37 |
| 14890 Laurier Auger | 149,27 |
| 14891 Sébastien Ducharme | 850,03 |
| 14892 Marc-Olivier Groleau | 442,87 |
| 14893 Rémi Blouin, G. Morin | 290,77 |
| 14894 Mégane Lefèbvre-Fortier | 271,21 |
| 14895 Gilles Magny, S. Marcouiller | 236,05 |
| 14896 Michel Côté, A, St-Germain | 115,65 |
| 14897 Sylvie Paquin | 105,74 |
| 14898 ANNULÉ | |
| 14899 Lina Mongrain | 178,77 |
| 14900 Laurie Fraser | 72,25 |

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le directeur général/sec.-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général/sec.-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de décembre 2018 ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

UPA Mauricie: Invitation à une table de discussion sur les enjeux agricoles en Mauricie le 17 janvier à Trois-Rivières.

Caisse Mékinac-des-Chenaux: Démission de M. Pierre-Louis Jacob de la direction au poste à la Société d'infrastructures de Mékinac (retraite).

Remax Pascal Charland: Relevé Statistiques et performances (terrain près du 80, rue du Moulin St-Adelphe)

Agricultrices Mauricie Luce Dampousse: Remerciements pour la représentation municipale à la Soirée Vins et fromages le 10 novembre.

CAPSA: Offre de service pour la production d'un rapport d'analyse de la vulnérabilité de notre source d'eau potable (à la tête du bassin versant de la rivière Charest).

Min. Environn.: Indexation des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles à compter du 1^{er} janvier 2019 pour chaque tonne métrique de ces matières.

Société historique: Demande de prêt gratuit de la salle municipale pour la Fête au village le 19 janvier 2019.

Mutuelle municipalité Qc: Ristourne de 2 187 \$ versée à notre municipalité au terme de l'exercice financier 2017.

Sécurité publique: Montant 2019 pour les Services de la Sûreté du Québec à Saint-Adelphe : 90 073 \$.

Min. Environnement: Montant de 8 693,37 \$ versé à notre municipalité en provenance du Fonds vert pour 2018 (gestion matières résiduelles résidentielles et industrielles).

Fondation Foyer Ste-Thècle: Remerciements pour le soutien financier accordé à la Fondation et pour la représentation municipale au brunch annuel.

J.P. Lafontaine Comité hockey bottines 2019: Demande pour utiliser sans frais les locaux de l'hôtel de ville les 15, 16 et 17 février 2019 pour l'organisation du tournoi.

Min. Aff. Mun.: Les fonds de la TECQ 2019-2023, versés aux municipalités de moins de 6 500 habitants, représenteront un montant de 498 000 \$ plus une somme de 226,98\$ par personne.

CIUSSS MCQ: Modalités afin d'obtenir un soutien financier pour les activités reliées aux Premiers répondants années 2018-2019 et formulaire à compléter.

Gilles Desjardins: Demande auprès de la CPTAQ pour échanger (aliénation) une parcelle de terrain de même dimension avec Ferme Terranous inc.

Festi Volant: Invitation à participer au Défi des maires 26 et 27 janvier à Grandes-Piles (Rokkakus).

Boîte à cadeaux: Le projet a répondu aux demandes de 57 familles défavorisées soit 120 enfants de 0 à 17 ans.

Hydro-Québec: Estimation des coûts pour le prolongement du réseau électrique demandé par 5 propriétaires de chalets dans le rang Sud-Est.

2019-01-06

Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu :

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général M. Daniel Bacon.

Adopté

2019-01-07

Permis d'intervention de travaux dans l'emprise du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe peut effectuer ou faire effectuer différents genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

ATTENDU que ces travaux peuvent être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux et ce, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le susdit Ministère;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie en 2019, pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas (10 000 \$) dix mille dollars, puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention, ainsi qu'à réaliser les travaux conformément aux exigences des Normes-Ouvrages routiers du susdit ministère et du Code de la Sécurité routière et enfin, se porte garante de toutes les interventions urgentes imprévisibles.

Adopté

2019-01-08

Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété Règlement 2016-298 (tel que modifié par les résolutions 2017-11-277 et 2018-11-264 ayant trait à la durée du programme)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le règlement 2016-298, avec une modification à l'article 4, tel que déjà modifié par la résolution 2017-11-277 et la résolution 2018-11-264,(durée du programme) qui a pour but entre autres, d'établir un programme d'aide aux familles désirant se porter acquéreuses d'une résidence construite depuis plus de 20 ans dans la municipalité, utilisée à des fins résidentielles et occupée jusqu'au 31 décembre de chaque année financière;

CONSIDÉRANT que ce règlement se termine le 31 décembre 2019 (Article 4 du règlement);

ATTENDU QUE des propriétaires déjà inscrits et des nouveaux propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe (année fiscale 2018) pour se prévaloir dudit programme auxquels ils ont droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur la valeur des bâtiments inscrite au rôle municipal, selon la situation familiale :

-sur une période de 3 ans pour une famille sans enfant, à raison de 75 % la première année, de 50% la deuxième année et de 50 % la troisième année;

-sur une période de 5 ans pour une famille avec enfant, à raison de 100% sur une période de 5 ans,

ATTENDU QUE l'article 9 du règlement mentionne entre autres : « *L'aide financière sera versée par la Municipalité après la séance ordinaire de janvier de chaque année fiscale;*»

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe rembourse un montant total de 8 954,60 \$ pour l'année 2018.

Adopté

2019-01-09 Désignation des représentants sur le Comité consultatif en urbanisme (reconduction de mandat)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le règlement 2005-232, relatif à la création d'un Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 3.3 dudit règlement 2005-232 relatif à la composition du comité qui énonce ce qui suit : «Le comité est composé d'un membre du conseil et de quatre résidents de la municipalité, mais hors des membres du conseil de la municipalité». Ces personnes sont nommées par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que Messieurs Gilles Roberge, Sylvain Gagnon et Jean-Guy Rodrigue ont été désignés par la résolution 2018-01-09 pour siéger sur le Comité consultatif en urbanisme pour les années 2018 et 2019 (sièges impairs);

CONSIDÉRANT que M. Mario Montambault, représentant municipal et M. François Douville représentant des citoyens de Saint-Adelphe avaient été désignés par la résolution 2018-01-09 pour siéger sur le Comité consultatif en urbanisme pour l'année 2018, et qu'ils ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur mandat (sièges pairs);

CONSIDÉRANT l'article 3.5 du règlement 2005-232 relatif à la durée du mandat qui énonce ce qui suit : « La durée du premier mandat des membres du comité est fixée à un an pour les sièges pairs et à deux ans pour les sièges impairs. Cette durée se calcule à partir de la date de leur nomination par résolution. Par la suite la durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres... »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que les mandats de M. Mario Montambault, représentant municipal et de M. François Douville représentant des citoyens de Saint-Adelphe, soient reconduits pour les années 2019 et 2020 pour siéger au sein du Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité de St-Adelphe (sièges pairs).

Que MM Gilles Roberge, Sylvain Gagnon et Jean-Guy Rodrigue (sièges impairs) poursuivent la 2^e année de leur mandat respectif.

Que par la présente résolution, M. Jean-Philippe Drolet soit désigné d'office comme personne-ressource si nécessaire, pour donner de plus amples informations ou pour accompagner les représentants du C.C.U. lors des visites qui seront effectuées, suite à une demande de dérogation.

Adopté

2019-01-10 **Félicitations à Ferme Pierlie qui s'est classée à nouveau en 2018 parmi les champions régionaux au Club de l'Excellence d'Agropur, pour l'excellente qualité de son lait de ferme**

CONSIDÉRANT que Julie Michel et Pierre Guévin, propriétaires de la Ferme Pierlie à Saint-Adelphe, figurent pour une troisième année consécutive parmi les champions régionaux et ont été intronisés à nouveau au Club de l'Excellence d'Agropur en raison de l'excellente qualité du lait de leur entreprise.

CONSIDÉRANT que les propriétaires se sont distingués parmi les membres d'Agropur et qu'ils méritent ce titre prestigieux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est très fière de souligner cet immense honneur qui revient à la Ferme Pierlie et qui rejaillit sur la population et la Municipalité de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations à madame Julie Michel et à monsieur Pierre Guévin, producteurs laitiers pour cet hommage bien mérité avec le prix remporté en adoptant les meilleures pratiques de gestion de la qualité du lait à la ferme.

Adopté

2019-01-11 **Prêt gratuit de la salle municipale à Mme Anne-Marie Charest pour des classes de yoga**

CONSIDÉRANT que Mme Anne-Marie Charest a présenté une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale dans le but d'offrir des classes de yoga à notre population du 14 janvier au 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à nos citoyennes et à nos citoyens de participer à ces classes dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à madame Anne-Marie Charest pour des classes de yoga qui se tiendront les lundis du 14 janvier au 25 mars 2019, entre 17h30 et 18h45.

Adopté

2019-01-12 **Prêt gratuit de la salle municipale pour la soirée annuelle de la Fête au village au profit de l'Église locale**

CONSIDÉRANT que M. Jacques Thiffault, a présenté pour et au nom de la Société historique locale et de la Communauté Chrétienne de Saint-Adelphe, une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale pour la tenue de la Fête au village le 19 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que les profits de cette fête seront versés à l'Église locale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à la Société historique et à la Communauté Chrétienne de Saint-Adelphe pour la tenue de la Fête au village qui aura lieu le 19 janvier 2019.

Adopté

RÉSOLUTION NON ADOPTÉE *Inscription de la Municipalité au Programme Emplois Été Canada*

RÈGLEMENT 2018-311

RÈGLEMENT 2018-311 VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

ATTENDU qu'un AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2018 par M. le conseiller Mario Montambault,

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018.

À CES CAUSES,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Qu'il soit ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : Taux de taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2019 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.

Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1^{er} versement des taxes municipales est le 30^e jour qui suit l'expédition du compte, le 2^e versement devient exigible le 15 mai 2019 et le 3^e et dernier versement, le 15 août 2019.

ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ANNEXE « A »

L'annexe «A» fait partie intégrante du règlement 2018-311.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2019

Taux de taxes 2019 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

| | |
|--|--------------------------|
| Taxe foncière générale : | 0,535 ¢ |
| Taxe Sûreté du Québec : | 0,08 ¢ |
| Taxe voirie locale : | 0,215 ¢ |
| Règlement 2017-304 (rangs Price, St-Pie): | 0,014 ¢ |
| Règlement 2017-306 (route Bureau) : | 0,00920 ¢ |
| Tarif d'entretien eau | 50,67 \$ par unité |
| Tarif d'entretien assainissement, égout : | 74,26 \$ par unité |
| Tarif vidange résidentiel | 131,50 \$ par unité |
| Tarif vidange chalet | 122,50 \$ par unité |
| Tarif récupération (résidentiel) | 60,16 \$ par unité |
| Tarif vidange fosse septique résidentiel | 87,50 \$ par unité |
| Tarif vidange fosse septique chalet | 43,75 \$ par unité |
| Tarif vidange fosse septique + de 880 gal. | 0,20 ¢ par gallon suppl. |

Tarif vidange, récupération (commercial et industriel) :

Catégorie 1 : Par unité : vidange 149,50 \$; récupération 60,16 \$

- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure

- Garderie

Catégorie 2: Par unité : vidange 174,50 \$; récupération 60,16 \$

- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Caisse populaire
- Entrepôt
- Casse-croûte

Catégorie 3: Par unité : vidange 216,50 \$; récupération : 60,16 \$

- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

Catégorie 4: Avec container

Par unité : vidange 256,50 \$; récupération : 60,16 \$

- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

Catégorie 5: Avec container

Par unité : vidange 459,50\$; récupération : 60,16 \$

- Épicerie
- Industrie

Fait et adopté à St-Adelphe, le 14 janvier 2019.

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général

Avis de motion et Projet de règlement déposé: 19 décembre 2018.

2019-01-13 Prêt gratuit des locaux de l'hôtel de ville pour la 12^e édition du tournoi de hockey bottine

CONSIDÉRANT qu'un tournoi de hockey bottine se déroulera les 15, 16 et 17 février 2019, avec des matchs compétitifs traditionnels et des joutes amicales;

CONSIDÉRANT que les profits générés serviront à l'achat d'accessoires de sports et de loisirs à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée à la municipalité pour le prêt gratuit de différents locaux à l'intérieur de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe est disposée à prêter gracieusement la salle municipale et les locaux nécessaires au Comité organisateur du Tournoi de Hockey Bottine (Édition 2019), qui se tiendra les 15, 16 et 17 février 2019, le tout conditionnel à ce qui suit :

Qu'une entente de prêt devra être obtenue par le Comité organisateur du hockey bottine auprès du Centre des loisirs et de la Société d'histoire pour utiliser leurs locaux : mini-restaurant, Maison des Jeunes et local de la Société d'histoire.

Qu'en ce qui concerne le prêt gratuit de la salle FADOQ, le Comité de hockey bottine devra s'adresser directement aux membres du Conseil de direction de la FADOQ pour l'utilisation de cette salle.

Que la Municipalité de St-Adelphe se dégage de toute responsabilité civile et matérielle et ne se tiendra nullement responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir durant le tournoi.

Que le Comité organisateur du tournoi de hockey bottine verra à faire signer à tous les joueurs/joueuses des équipes participantes, une formule dégageant la Municipalité de St-Adelphe, ses représentant/es et les organisateurs du tournoi, de toutes poursuites civiles en cas d'accidents ou incidents qui pourraient survenir durant les joutes.

Adopté

2019-01-14 Appui à la demande de M. Gilles Desjardins, auprès de la C.P.T.A.Q., visant l'aliénation d'une parcelle de terrain (échange d'une superficie de terrain lui appartenant pour une autre de même dimension appartenant à Ferme Terranous inc.)

CONSIDÉRANT que M. Gilles Desjardins a présenté une demande auprès de la C.P.T.A.Q. dans le but d'acquérir une parcelle de terrain faisant partie du lot 753-50-P, appartenant à Ferme Terranous inc., situé sur la rue Principale à Saint-Adelphe, en échange d'une autre parcelle de terrain de mêmes dimensions lui appartenant sur le lot 753-49-2 et située sur la même rue;

CONSIDÉRANT que la parcelle de terrain qui serait extraite du lot 753-50-P donne accès à la résidence de Monsieur Desjardins;

CONSIDÉRANT que Ferme Terranous inc. pourrait ajouter à l'entité du lot 753-50P dont elle est propriétaire la parcelle de terrain échangée provenant du lot de M. Desjardins (753-49-2);

CONSIDÉRANT que Ferme Terranous inc. est disposée à procéder à l'échange des parcelles de terrains puisqu'elle n'exploite d'aucune façon la parcelle de terrain lot 753-50-P;

CONSIDÉRANT que les servitudes de droit de passage, de puisage d'eau et d'entretien de la parcelle situées à l'avant du lot 753-50-P, qui ont été accordées par contrat notarié à Monsieur Desjardins, sont sous l'entière responsabilité civile et publique de celui-ci, et que Ferme Terranous inc. n'utilise d'aucune façon ces servitudes;

CONSIDÉRANT que si monsieur Desjardins devenait propriétaire de la susdite parcelle de terrain située devant sa maison, il pourrait procéder à ses frais à l'aménagement enjolivé d'une entrée charretière donnant accès à sa résidence;

CONSIDÉRANT que Monsieur Desjardins, en acquérant la parcelle du lot 753-50-P, souhaiterait également pouvoir utiliser un espace pour la construction d'un garage privé et que suite à une vérification faite auprès de l'inspecteur municipal, il s'est avéré que cette construction serait conforme au règlement de zonage et ce, **conditionnel** à ce que soit obtenue auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec une autorisation d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole de cette parcelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques espaces disponibles dans la municipalité hors de la zone agricole, mais que dans l'opinion des membres du conseil, le terrain visé pour cet échange n'aurait pas d'impact négatif sur l'agriculture, vu que l'échange comporterait une superficie de même dimension et que la partie avant donnant accès à la propriété n'est pas en culture;

Partie à céder (aliénation) par Ferme Terranous inc. : 0,082 ha²

Partie à céder (aliénation) par M. Gilles Desjardins : 0,082 ha²

CONSIDÉRANT qu'un projet de plan pour la réforme du cadastre est présentement en voie d'officialisation et nous informe de la configuration des terrains visés;

CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet d'une vérification par l'inspecteur en bâtiment et qu'elle ne contrevient pas aux dispositions du règlement de zonage et de lotissement en vigueur dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la demande de Monsieur Gilles Desjardins auprès de la C.P.T.A.Q., visant l'échange d'une parcelle de terrain de 0,082 ha² qui serait extraite du lot 753-49-2 avec celle d'une superficie de même dimension appartenant à Ferme Terranous inc., extraite du lot 753-50-P, le tout visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture.

Que l'échange de ces terrains seraient faits par aliénation en faveur de l'une et l'autre des parties et ce, par contrat notarié.

Que cette demande permettrait également de clarifier les titres de propriété et leurs usages.

Adopté

2019-01-15 **Mandat à l'ingénieur de la M.R.C. de Mékinac (évacuation de l'eau sur la rue Industrielle)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un mandat au Service d'ingénierie (ingénieur) de la M.R.C. de Mékinac pour la préparation d'un devis avec plan indiquant les

travaux à réaliser dans le but de permettre l'évacuation de l'eau stagnante qui s'accumule sur la rue Industrielle.

Adopté

2019-01-16 **Représentation municipale au Défi des maires (Combat de Rokkakus Mékinac) à Grandes-Piles (janvier 2019)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles tiendra sa prochaine édition du Festi-Volant les 25, 26 et 27 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'un combat de cerfs-volants Rokkakus, mettant en compétition les municipalités de la M.R.C. de Mékinac, sera tenu dans le cadre de l'activité « Défi des maires »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe désigne M. le conseiller Mario Montambault et Mme Isabelle Dupras présidente des Loisirs pour participer à cette compétition les 26 janvier et 27 janvier prochains.

Que les représentant/es municipaux pourront s'adjoindre d'autres partenaires pour la compétition, si nécessaire.

Adopté

2019-01-17 **Mandat au Service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour la préparation de plans et devis pour la réfection d'une section de la Route 352 à Saint-Adelphe**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un mandat au Service d'ingénierie (ingénieur) de la M.R.C. de Mékinac pour la préparation de plans et devis concernant des travaux de réfection d'une section de la Route 352 à Saint-Adelphe.

Adopté

2019-01-18 **Présentation d'une demande financière dans le cadre du volet RIRL auprès de Transports, Mobilité durable et Électrification des transports Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) (Réfection d'un tronçon de la Route 352 à Saint-Adelphe)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Mékinac a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL. **Adopté**

2019-01-19 **Levée de l'assemblée à 20 h 28**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, dir. Général, Sec.-trés.
